

SAMOS LEGAL CENTRE NEWSLETTER

Un trimestre de changements à Samos

Entre **avril et juin 2026**, le contexte de l'asile en Grèce a connu une période de transition importante. Ce trimestre a été marqué par l'entrée en vigueur, le 12 juin, du Pacte européen sur la migration et l'asile, qui a introduit de nouvelles exigences en matière de filtrage, des procédures accélérées, des dispositions élargies en matière de rétention et des mécanismes de retour renforcés.

Même si le nombre d'arrivées à Samos est resté relativement faible par rapport aux années précédentes, les changements de procédure ont eu un impact bien plus important sur les personnes en quête de protection. Avec des délais plus courts, des procédures accélérées et des pratiques administratives en constante évolution, il est devenu de plus en plus important de pouvoir accéder rapidement à une aide juridique.

Pour le Centre juridique de Samos, cela a impliqué la nécessité de s'adapter rapidement tout en continuant à offrir nos services essentiels : informations juridiques, consultations individuelles, préparation aux entretiens, permanences juridiques et soutien aux personnes en situation de vulnérabilité.

De la politique à la pratique

Adapter l'aide juridique aux procédures accélérées. La mise en place du nouveau cadre a déjà changé la façon dont l'aide juridique doit être fournie.

Les procédures d'asile devenant de plus en plus rapides, le Centre a souvent organisé des séances de préparation aux entretiens à très court terme. L'équipe a aussi continué à assurer sa ligne d'assistance juridique, ses consultations sans rendez-vous et ses permanences juridiques, en apportant un soutien aux personnes à différentes étapes de leur procédure d'asile.

Les permanences juridiques sont restées un moyen important de diffuser des informations juridiques en dehors des locaux. **Au cours du trimestre, des séances juridiques ont été organisées en collaboration avec Samos Volunteers à Alphaland et à Skills Factory, touchant 162 participants dans plusieurs langues.**

Le temps réduit dont nous disposons pour préparer les demandeurs à leurs entretiens a rendu la flexibilité de plus en plus importante. L'équipe a réagi en organisant des séances de préparation individuelles ou en petits groupes quand c'était nécessaire, aidant ainsi les demandeurs à comprendre la procédure et à présenter leur demande malgré des délais de plus en plus serrés.

LES 10 ANS DE L'ACCORD UE-TURQUIE

En octobre 2015, la République de Turquie et l'Union européenne se sont mises d'accord sur un « plan d'action conjoint UE-Turquie », qui a été officiellement publié le 18 mars 2016 sous forme de communiqué de presse sur le site web du Conseil de l'Union européenne.

Dès le départ, cet accord politique affichait un objectif clair : renvoyer légalement en Turquie les personnes entrées illégalement sur le territoire de l'Union européenne.

Ainsi, il dispose clairement que « l'UE et la Turquie ont décidé [...] de mettre fin à la migration irrégulière », ce qui conduit la Turquie à « reprendre tous les migrants en situation irrégulière interceptés dans les eaux turques » sans aucune distinction entre les demandeurs d'asile et les autres personnes en déplacement, toutes étant dans l'impossibilité de voyager par des voies légales.

L'accord a également mis en place un mécanisme « un pour un », affirmant l'intention de réinstaller un Syrien dans l'UE pour chaque Syrien renvoyé en Turquie. Ce système préétabli, qui prévoit le renvoi de près de la moitié des demandeurs d'asile syriens vers la Turquie, soulève apparemment des doutes quant à la prise en compte réelle de la situation individuelle de ces demandeurs par les services d'asile.

Un nouveau cadre pour l'asile en Grèce

Dès le départ, cet accord a marqué le début d'une nouvelle ère dans le système d'accueil des demandeurs d'asile en Grèce, car sa mise en œuvre a nécessité une refonte en profondeur du cadre législatif grec. L'une de ses conséquences les plus importantes est l'introduction du concept de « pays tiers sûr ». Selon cette nouvelle législation, une demande d'asile peut être jugée irrecevable si le demandeur d'asile aurait pu bénéficier d'une protection internationale dans un « pays tiers sûr », ce qui, dans ce cas, serait la Turquie.

Le champ d'application initial de cette politique s'est considérablement élargi avec la mise en place, en 2021, d'une liste de nationalités soumises à la procédure du « pays tiers sûr », notamment les ressortissants d'Afghanistan, de Syrie, du Pakistan, du Bangladesh et de Somalie. Ainsi, près de 10 000 demandes d'asile ont été jugées irrecevables sur cette base rien qu'entre 2021 et 2023.

Les ONG sur le terrain ont critiqué l'absence d'examen au cas par cas de ces décisions ainsi que l'inefficacité de la procédure de recours. En effet, les décisions rendues par les autorités grecques chargées de l'asile, en particulier concernant les Syriens, ne tiennent pas systématiquement compte de leurs vulnérabilités, ni de leur lieu de résidence en Turquie, où certains territoires sont considérés comme des zones de guerre.

L'accord UE-Turquie a donc des conséquences juridiques concrètes sur la vie des demandeurs d'asile en Grèce, qui se retrouvent dans une situation où leurs demandes de protection internationale ne peuvent pas être examinées

Un caractère ambigu en faveur de cet accord

Cependant, le caractère incertain de cet accord a empêché toute action en justice contre sa mise en œuvre.

Trois recours en annulation ont été déposés devant le Tribunal de l'Union européenne, qui s'est déclaré incompétent pour examiner la conformité de l'accord avec le droit primaire de l'UE.

L'affaire a été renvoyée devant la CJUE, qui, en 2018, a également refusé de se prononcer sur cette question de fond, se concentrant plutôt sur les motifs formels d'irrecevabilité du recours.

Le discours de la Cour, qui considère l'accord UE-Turquie uniquement comme un accord politique sans aucun engagement de la part de l'Union européenne, manque de crédibilité. D'autant plus que des fonds européens sont directement mobilisés pour mettre en œuvre cet accord, avec un budget alloué de 12,5 milliards d'euros dépensés pour l'aide aux réfugiés en Turquie depuis 2011.

La Turquie, un « pays tiers sûr » ?

Ce manque de garanties juridiques concernant cet accord est d'autant plus grave que, dans la pratique, la Turquie n'est pas un pays sûr pour les demandeurs d'asile.

En effet, ces dernières années, la Turquie a connu un virage autoritaire sous l'impulsion du président Recep Tayyip Erdogan, qui a atteint son paroxysme en mars 2025 avec l'arrestation de son principal adversaire, Ekrem İmamoğlu, alors maire d'Istanbul. Cette dérive antidémocratique s'est accompagnée d'une érosion générale de la protection des droits fondamentaux, avec une rhétorique politique visant de nombreuses minorités jugées indésirables par le régime, notamment les Kurdes et les Yézidis, les minorités religieuses dont les Alevis, les personnes LGBTQI+, ainsi que les nombreux réfugiés et demandeurs d'asile présents sur son territoire.

En conséquence, on signale de plus en plus de cas de traite des êtres humains, qui peut prendre la forme d'exploitation sexuelle ou par le travail, avec près de 1 500 victimes identifiées entre 2019 et 2023. À cette sombre réalité s'ajoute le fait que l'expulsion de ressortissants syriens et afghans est largement pratiquée en Turquie.

À la suite d'arrestations arbitraires ou d'interceptions à la frontière turque, les demandeurs d'asile, et dans certains cas même les bénéficiaires d'une protection temporaire, sont emmenés dans des centres fermés où ils sont souvent soumis à des conditions inhumaines et à des mauvais traitements.

Ils sont ensuite renvoyés de force vers les pays voisins, ce qui constitue une violation flagrante du principe fondamental de non-refoulement, protégé au niveau international en tant que norme coutumière. En 2022, la Cour européenne des droits de l'homme s'est prononcée sur le caractère systémique de cette pratique à l'égard des demandeurs d'asile syriens dans l'affaire Akkad c. Turquie.

Dix ans plus tard

Même si les retours effectifs des demandeurs d'asile arrivés sur le territoire grec vers la Turquie n'ont, en réalité, eu lieu que très rarement, la Turquie ayant suspendu les réadmissions sur son territoire depuis 2020, l'impact de cet accord continue aujourd'hui encore de s'étendre au-delà des frontières européennes.

En effet, les investissements massifs de fonds européens dans la mise en œuvre de cette politique d'externalisation ont contribué à financer de nombreuses structures en Turquie destinées à réprimer les demandeurs d'asile. Pour reprendre les mots d'Emma Sinclair, directrice de l'ONG Human Rights Watch en Turquie : « L'UE facilite indirectement les retours forcés. Elle sous-traite les violations des droits de l'homme à des pays tiers ».

Pourtant, malgré les violations avérées des droits fondamentaux des demandeurs d'asile, la déclaration UE-Turquie reste à ce jour « le fondement du partenariat migratoire » entre la Turquie et l'UE, selon le Conseil européen.

Elle a donc été renouvelée le 6 avril 2021, lors d'une rencontre à Ankara entre le président turc Recep Tayyip Erdoğan et le président du Conseil européen Charles Michel.

Un combat juridique qui continue

Ces violations massives et systémiques des droits humains en Turquie ont poussé la plus haute juridiction administrative grecque à rendre un arrêt en mars 2025, déclarant illégale la décision ministérielle conjointe (DMC) qui désignait la Turquie comme pays tiers sûr.

Cette décision n'a pas été appliquée par les services d'asile grecs, puisqu'une nouvelle DM a été publiée le 9 avril 2025, réaffirmant leur position en désignant à nouveau la Turquie comme pays sûr, et réitérant ainsi l'examen du statut de « pays tiers sûr » pour les demandeurs d'asile lors d'un entretien combiné avec l'examen au fond de leur demande d'asile.

Le non-respect par les services d'asile grecs des décisions des tribunaux nationaux a conduit le Conseil grec pour les réfugiés (GCR) et Refugee Support Aegean (RSA) à introduire un recours en annulation devant le Conseil d'État grec pour faire annuler cette dernière décision ministérielle. Cette procédure est toujours en cours aujourd'hui.

Conclusion

En résumé, depuis son adoption, cet accord prétendument politique a conduit à des violations systémiques du principe de non-refoulement, exposant les demandeurs d'asile à un risque élevé de persécution en cas de retour forcé, ainsi qu'à des actes de torture avérés. Cela place l'Union européenne dans une position de complaisance dangereuse vis-à-vis du système de protection des droits humains qu'elle prétend défendre, en violation des principes fondamentaux de ses propres traités fondateurs.

L'absence de fondement éthique des politiques migratoires européennes fait donc partie intégrante de la responsabilité de l'UE, et constitue un manque de respect de l'État de droit, qui est compromis à chaque étape de la mise en œuvre de l'accord UE-Turquie. Depuis 2016, cet accord repose sur l'exploitation, par les autorités grecques et européennes, du concept de « pays tiers sûr » pour faire avancer une politique d'externalisation du traitement des demandes d'asile. Cela met en évidence la souveraineté territoriale absolue des États membres, qui contourne le respect des droits humains les plus fondamentaux.

L'ambiguïté juridique entourant à la fois l'application du concept de « pays tiers sûr » et la mise en œuvre de l'accord UE-Turquie rend ces mécanismes particulièrement malléables face aux politiques de sécurité, une tendance renforcée par la récente mise en œuvre du nouveau Pacte sur la migration et l'asile, qui est entré pleinement en vigueur le 12 juin 2026.

LE PROJET EN CHIFFRES

Equipe terrain 

6

séances d'information juridique ont été organisées

162

demandeurs d'asile ont participé à des ateliers juridiques

25

bénévoles non juridiques ont participé à notre atelier en ligne

Entre avril et juin, nous avons collaboré avec :

1 cheffe de projet
2 caseworkers
1 avocate grecque
5 interprètes



Sur les 170 nouveaux demandeurs d'asile suivis de près pendant la période considérée, 10 % des personnes qu'on a rencontrées ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles et sexistes, de traite des êtres humains ou de traitements inhumains.

préparations individuelles aux entretiens d'asile

53

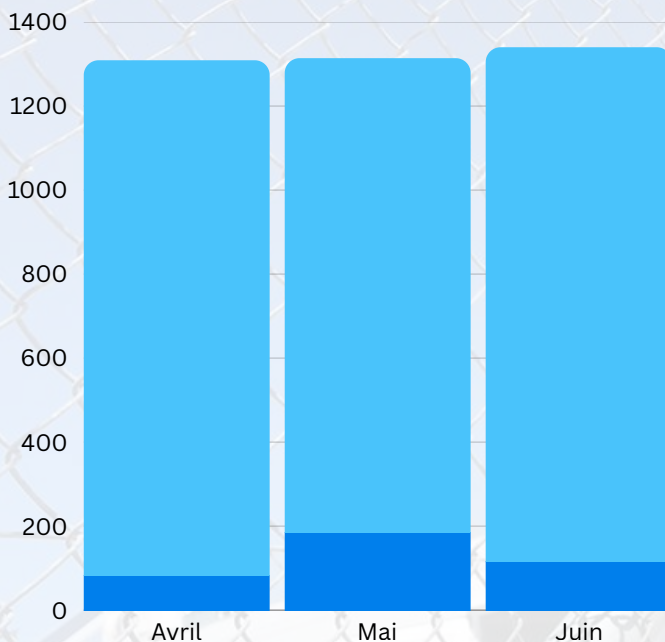
requêtes auprès des autorités grecques

42

Accompagnements à l'entretien par une avocate

2

● Nombre d'arrivées
● Nombre max de places dans le CCAC



**Données fournies par le ministère grec de la Migration

En moyenne, 19 conversations auxquelles répondre chaque matin. Des messages reçus dans environ 7 langues différentes. **Au total, 1 053 messages sur cette période.** 170 nouveaux numéros nous ont contactés via notre ligne d'assistance.



DE RÉCITS ET BONNE NOUVELLES !

Ces derniers mois, on a rencontré une femme originaire du Cameroun.

Elle a fui son pays après la crise politique et à la suite d'allégations de fraude électorale. Le père de ses trois enfants était engagé politiquement au sein du parti qui a perdu les élections, et ils ont tous les deux participé au dépouillement des bulletins le jour du scrutin.

Pendant qu'on préparait l'entretien avec elle, on a remarqué à quel point elle était vulnérable à cause des nombreuses épreuves et difficultés qu'elle avait traversées avant d'arriver en Grèce. Elle a été victime de prostitution infantile, puis a subi des abus sexuels de la part du père de ses enfants et de ses amis pendant des années. Elle n'a jamais pu porter plainte à la police, car certains d'entre eux étaient des policiers.

Lorsqu'elle a quitté le pays, elle a dû laisser ses enfants avec leur père et elle a appris par la suite que sa plus jeune fille et son père avaient perdu la vie à cause de leur engagement au sein du parti d'opposition. Elle n'a toujours pas de nouvelles de ses deux fils, elle ne sait pas s'ils sont en vie et n'a aucune idée de l'endroit où ils se trouvent aujourd'hui.

Elle a également été victime de trafic sexuel en Turquie, comme beaucoup de femmes d'Afrique de l'Ouest qui transitent par ce pays pour rejoindre l'Europe. Vu à quel point son parcours a été traumatisant et les nombreuses violences sexuelles et sexistes qu'elle a subies au cours de sa vie, on s'est assuré que notre avocat soit présent lors de ses deux entretiens pour la soutenir. On a aussi veillé à ce qu'elle reçoive le soutien psychologique dont elle avait besoin et on a collaboré avec MSF sur son dossier.

Elle a désormais reçu une décision lui accordant le statut de réfugiée, un mois et demi après son dernier entretien. Nous sommes actuellement en contact avec l'équipe de recherche de la Croix-Rouge pour essayer de retrouver ses deux fils disparus.

+ DE RÉCITS ET BONNE NOUVELLES !

Nous avons également rencontré **un jeune homme originaire de Syrie**. Il a été victime de persécutions tant en Syrie qu'en Turquie à cause de son orientation sexuelle.

Pour avoir une vie meilleure, il a décidé de fuir vers la Grèce malgré les dangers. En route vers Samos, il a subi des violences de la part des garde-côtes turcs, mais a réussi à s'échapper. En entrant dans les eaux territoriales grecques, il a été intercepté par un bateau ; les personnes à bord étaient masquées et armées. Ils ont encerclé le bateau et ont essayé de l'arrêter, allant même jusqu'à tirer sur le moteur. À ce moment-là, il a eu l'impression « qu'il allait perdre la vie » ; il s'est imaginé que le bateau allait couler ou qu'il serait renvoyé en Turquie, où il craignait d'être emprisonné.

Il a finalement réussi à atteindre la Grèce, mais a souffert de graves crises de panique. Bien que les médecins lui aient conseillé de consulter un psychiatre, il n'a reçu aucun suivi médical, car il n'y a pas de psychiatre au CCAC.

Au CCAC, les conditions de vie étaient aussi extrêmement précaires : « On n'avait de l'eau que quelques heures par jour, et on devait faire la queue pendant des heures pour manger, alors que la nourriture était souvent de mauvaise qualité ou périmée. Les logements et les sanitaires étaient sales, et les vols étaient monnaie courante dans le camp ; on m'a volé tous mes vêtements. »

Pendant son séjour au camp, il a aussi été victime de harcèlement et de menaces à cause de son orientation sexuelle. Certaines personnes l'ont menacé directement, et il a également été victime d'une tentative d'agression sexuelle. Malheureusement, aucune mesure concrète n'a été prise pour le protéger au sein du camp, et il était difficile de porter plainte sans payer, ce qui a renforcé son sentiment d'insécurité.

Au bout d'environ un mois, son entretien a été programmé, et on lui a apporté un soutien juridique. On l'a aidé à se préparer à l'entretien, notamment en ce qui concerne sa situation liée à son orientation sexuelle. **Il a réussi son entretien et a obtenu le statut de réfugié au bout de six mois**

PLAIDOYER

Travailler ensemble pour protéger l'accès aux droits

En plus de l'aide juridique individuelle, le Centre juridique de Samos a continué à collaborer avec d'autres organisations sur l'île et au niveau national pour recenser les violations des droits, échanger des infos et mettre au point des stratégies communes de défense des droits.

Documenter la détention et les conditions de vie au CCAC

En avril, le Centre a collaboré avec **Human Rights Legal Project (HRLP)** pour finaliser une contribution commune à l'**Examen périodique universel (EPU) des Nations unies, axée sur la détention illégale de ressortissants étrangers, y compris d'enfants non accompagnés, au Centre fermé à accès contrôlé de Samos entre 2023 et 2025**. Cette contribution s'appuyait sur des informations de première main et des données recueillies dans le cadre du travail du Centre.

Le Centre a également poursuivi sa collaboration avec le **Réseau de la mer Égée** dans le cadre du suivi trimestriel mené par ce dernier sur les conditions de vie et les procédures au sein des centres fermés à accès contrôlé situés sur les îles grecques.

Développer un plaidoyer collectif à Samos

Tout au long du trimestre, l'équipe a participé au groupe de plaidoyer de Samos, en collaboration avec d'autres organisations, pour identifier les préoccupations communes et coordonner les stratégies de plaidoyer.

En avril, les discussions ont surtout porté sur la préparation d'une plainte commune concernant l'accès aux soins médicaux sur l'île. En **mai et juin**, le groupe a continué à développer des stratégies de plaidoyer collectives, notamment en recueillant des témoignages communs sur différentes questions touchant les personnes en quête de protection.

Le Centre a aussi continué à travailler avec d'autres ONG présentes sur l'île sur les pratiques de prise d'empreintes digitales, en recueillant des témoignages et en documentant des expériences individuelles pour servir de base à de futures actions de plaidoyer et à d'éventuelles plaintes.

Collaboration avec les décideurs et les partenaires

Le Centre a participé régulièrement aux réunions du groupe de travail sur la **protection, du réseau d'aide juridique, du réseau des ONG de la mer Égée et aux réunions locales interinstitutionnelles**, ce qui a permis à l'équipe de partager des infos, de coordonner les orientations vers d'autres services et de contribuer à des réponses collectives face aux événements touchant les demandeurs d'asile.

En **mai**, les avocats travaillant à Samos ont aussi rencontré des **députés européens** avant leur visite au CCAC pour leur donner des infos sur la situation sur l'île. Les avocats ont ensuite demandé à accompagner les députés européens pendant leur visite, mais on leur a refusé l'accès au CCAC.

En **juin**, on a participé à une réunion avec l'OIM sur la réactivation éventuelle du **programme HELIOS à Samos**, ainsi qu'à une réunion avec des organisations à Lesbos pour explorer les possibilités de coopération future et de mise en commun des ressources.

Pour en savoir plus sur ces efforts de plaidoyer, n'hésitez pas à consulter [linktree](#) où des mises à jour et des déclarations complètes sont régulièrement publiées.

EVOLUTION DE L'EQUIPE

Une expérience enrichissante pour Yasmine et Eloïse

Les premiers mois de 2026 ont aussi marqué un autre changement pour l'équipe. De janvier jusqu'au début du mois de juin, on a eu le plaisir de travailler aux côtés de Yasmine et Eloïse, deux caseworkers qui ont apporté au Centre juridique de Samos leur engagement, leur énergie et leur expérience dans le domaine des droits de l'homme et de la migration. Pendant leur temps à Samos, elles ont toutes les deux apporté une contribution précieuse à l'équipe et aux personnes qu'on accompagne.

Pour **Yasmine Khattari**, rejoindre l'ASFF a été l'occasion de se rapprocher des réalités du terrain après plusieurs années d'études sur les migrations, le droit international et l'asile. Travailler directement avec des demandeurs d'asile lui a permis de mettre des visages et des histoires personnelles derrière des conflits qui peuvent parfois paraître lointains ou abstraits. Elle a notamment souligné à quel point cette expérience lui a appris que les connaissances juridiques seules ne suffisent pas toujours : travailler dans le domaine de l'asile demande aussi de la créativité et la capacité à trouver des solutions malgré les nombreuses limites du système. Cette expérience l'a aussi aidée à concentrer son énergie sur ce qu'elle peut réellement faire et sur la différence que même de petites actions peuvent faire.



Eloïse Heumez, qui avait déjà une expérience dans le domaine des droits de l'homme, a décrit ses six mois passés au Centre juridique comme une expérience incroyablement enrichissante et formatrice. Travailler directement avec des demandeurs d'asile lui a permis d'approfondir sa compréhension de leur situation et de leur apporter une aide juridique adaptée à leurs besoins et à leurs vulnérabilités individuelles. Elle a particulièrement souligné l'importance du travail de l'ASFF dans un système d'asile européen qui reste complexe et de plus en plus restrictif, mettant en avant le rôle d'une assistance juridique gratuite et indépendante pour garantir que les personnes puissent comprendre la procédure et exercer efficacement leurs droits.



Yasmine et Eloïse ont toutes les deux souligné l'importance de l'équipe qu'elles ont rejointe, décrivant leurs collègues comme profondément engagés dans la protection des droits des demandeurs d'asile.

Nous sommes très reconnaissants à Yasmine et Eloïse pour l'énergie, l'engagement et le soin qu'elles ont apportés au projet, et nous leur souhaitons à toutes deux le meilleur pour la suite ! Nous sommes heureux d'avoir partagé cette étape importante de leur parcours professionnel et espérons que leur expérience à Samos les accompagnera dans la poursuite de leur travail dans le domaine des droits humains et des migrations.



SOUTENEZ LE PROJET

Que vous nous suiviez depuis nos débuts ou que vous veniez tout juste de rejoindre notre communauté, votre soutien et vos encouragements comptent énormément pour nous. Ce projet n'a été possible que grâce à la solidarité et à la confiance de personnes comme vous, qui croient (tout comme nous) que chacun mérite la dignité, l'information et l'accès à ses droits !

Aujourd'hui, nous entrons dans une nouvelle phase. Les ressources diminuent, les besoins augmentent, et nous faisons de notre mieux pour nous adapter. Pour continuer, nous avons lancé une campagne de financement participatif sur HelloAsso. Cette campagne ne vise pas seulement à couvrir les coûts immédiats ; il s'agit de construire les fondations qui nous permettront d'aller de l'avant.

Si vous le pouvez, nous vous invitons à nous soutenir une fois de plus :

- en faisant un don, quel qu'en soit le montant,
- en partageant la campagne avec vos amis, vos collègues ou vos réseaux susceptibles de vouloir aider,
- ou simplement en restant en contact et en faisant passer le mot.

Chaque geste compte. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que ce projet continue à soutenir ceux qui en ont le plus besoin.

Merci de nous accompagner sur ce chemin.

**Soutenez le Samos
Legal Centre Project !**



Lien direct vers notre
campagne de collecte de
fonds

Suivez-nous et soutenez notre action sur les réseaux sociaux



[samoslegalcentre asffrance](#)